

Pour qui ?

- Salariés permanents d'un GE
- Administrateurs d'un GE
- Conseils de GE

Prérequis

Aucun

Moyens pédagogiques et techniques

Formation en distanciel combinant une pédagogie active d'appropriation des apports théoriques et des séquences pratiques notamment par des :

- Analyses de documents
- Cas concrets
- Exercices

Evaluation et satisfaction

- Evaluation des acquis des compétences par un questionnaire au cours de la formation
- Evaluation de la satisfaction de la formation et du formateur par un questionnaire à l'issue de la formation
- Suivi des présences et remise d'un certificat individuel de réalisation de formation

La formation répond aux dispositions de l'article L.6313-2 du Code du travail et peut à ce titre être prise en charge par l'OPCO au titre du plan de développement des compétences.

Contacts

- Pédagogique | Cyrielle BERGER
- Administratif | Céline GUIGNARD
- Référent handicap | Céline GUIGNARD

formation@crge.com
0549882557

 Durée : 3h30

 À distance

Adhérent : 175€

Net de taxe par stagiaire

Non adhérent : 225€

Net de taxe par stagiaire

Description

L'évolution de la doctrine fiscale, notamment depuis le rescrit du 10 février 2021, a ouvert la possibilité pour un Groupement d'Employeurs d'accueillir des adhérents assujettis et non assujettis à la TVA sans risque de contamination fiscale, sous réserve du respect de conditions strictes.

Cette avancée constitue une opportunité stratégique mais implique une parfaite maîtrise des mécanismes de mixité TVA et de leurs conséquences directes en matière de taxe sur les salaires.

L'arbitrage entre exonération de TVA et assujettissement, le calcul du rapport d'assujettissement, l'application des taux progressifs de taxe sur les salaires, la franchise, la décote et l'abattement association sont autant de points nécessitant une approche rigoureuse et sécurisée.

Cette formation propose une analyse juridique et opérationnelle permettant d'anticiper les risques et de piloter le modèle économique du GE en toute sécurité.

Objectifs pédagogiques et compétences visées

Être capable de :

- Comprendre le principe de la mixité fiscale d'un GE et sa portée
- Identifier les conditions d'exonération de TVA applicables aux GE
- Calculer le rapport d'assujettissement à la TVA
- Déterminer et calculer la taxe sur les salaires
- Apprécier l'impact financier des différents scénarios fiscaux
- Sécuriser juridiquement et comptablement son organisation

Programme

1 - Mixité TVA dans un GE : cadre juridique et portée du rescrit

- Rappels : principe de lucrativité et cadre fiscal du GE
- Portée et conditions du rescrit du 10 février 2021
- Article 261 B du CGI : conditions cumulatives d'exonération
- Adaptation des documents juridiques (statuts, règlement intérieur, conventions)

2 - Taxe sur les salaires : mécanisme applicable aux GE

- GE redevables : non soumis, partiellement soumis ou soumis à moins de 90 % à la TVA
- Calcul du rapport d'assujettissement à la TVA
- Détermination du pourcentage d'assujettissement à la taxe sur les salaires

3 - Articulation stratégique TVA / taxe sur les salaires

- Analyse comparative des scénarios fiscaux
- Impact financier pour les adhérents
- Effets sur la compétitivité du GE

4 - Sécuriser son modèle fiscal et anticiper un contrôle

- Formalisation du calcul du prix coûtant
- Documentation du rapport d'assujettissement
- Organisation comptable adaptée (comptabilité analytique)
- Points de vigilance en cas de contrôle fiscal

Modalités d'accès

Accès depuis la plateforme zoom : le lien de connexion sera disponible dans l'invitation google agenda envoyée avant le démarrage de la formation.

